

AVIS N° 61/24

SEANCE DU	01/12/2024
INTITULE	PORTANT OUVERTURE DE L'INTRODUCTION DU TITRE MOUSTACHIR SPA Visa COSOB n°2024/04 du 23 /10/2024
MARCHE	Compartiment croissance

La SGBV porte à la connaissance du marché l'ouverture de l'offre à prix fixe de la société **MOUSTACHIR SPA**. Constituant une synthèse d'information générale, cet avis a pour objet de fixer les modalités pratiques de déroulement de l'opération.

INTRODUCTION

Moustachir SPA est une société de services dans le domaine du consulting, possédant une plateforme de conseils en ligne (moustachir.dz), offrant des opportunités de rencontres et de consultations avec les meilleurs experts dans divers domaines. C'est une entreprise innovante reconnue comme une start-up par le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Start-ups en 2022, ayant numérisé le processus de conseil et rassemblé plus de 120 consultants dans un même espace. Elle propose également des services d'open innovation pour les grandes entreprises et des solutions juridiques pour réduire les coûts.

A travers l'introduction en bourse, Moustachir vise à augmenter sa capacité financière afin de développer l'expansion de son activité en local et d'intégrer les marchés arabes lui permettra aussi de gagner en visibilité pour attirer plus de contrats et de marchés.

FICHE TECHNIQUE MOUSTACHIR SPA

Dénomination sociale	MOUSTACHIR SPA
Date de création	Le 09 Juin 2022
Capital social	20 000 000 DA réparti en cinq cents mille actions (500 000) d'une valeur nominale de quarante dinars (40DA) chacune.
Siège sociale	Section Rocade Sud Ilots N66 Section 25 Part N03, commune BEN AKNOUN, wilaya d'ALGER
Domaine d'activité	Service de consulting
Information des actionnaires	E-mail : contact@moustachir.dz Tel : +213. (0) 560.575.319

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Nature des titres	Actions ordinaires
Quantité offerte	125 000 actions.
Montant global de l'opération	94 437 500 ,00 DA.
Prix de cession	760 DA par action.
Valeur nominale	40 DA
Période de souscription	Du 01 au 31 décembre 2024 inclus, à 15h30 inclus, avec possibilité de prorogation.
Forme juridique	Les actions seront au porteur, dématérialisées et inscrites en compte auprès des teneurs de comptes/conservateurs habilités par la COSOB
Date de jouissance	01 janvier 2025.
Négociabilité des actions	Les actions offertes seront entièrement libérées et libres de tout engagement. Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital du titre MOUSTACHIR SPA.
Admission des actions objet de la présente opération.	Les actions offertes au titre de la présente introduction en bourse seront admises au compartiment croissance de la Bourse des valeurs mobilières.

MODALITES DE L'OFFRE

Type Segment	A	B	C
Souscripteurs	Personnes physiques de nationalité algérienne résidentes	Employés et consultant de la société	Personnes morales de droit algérien entreprise public et privées
Montant de l'offre (DA)	9 500 000	13 687 500	71 250 000
En % du montant global de l'Opération	10%	15 %	75%
Nombre d'actions	12 500	18 750	93 750
Prix de souscription	760 DA par action	730 DA par action	760 DA par action
Minimum de souscription par investisseur	10 actions	10 actions	10 actions
Placement	Tous les membres du syndicat de placement.	Tous les membres du syndicat de placement.	Tous les membres du syndicat de placement.
Couverture des souscriptions	Les souscriptions doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif sur le compte du souscripteur.		
Modalités d'allocation	<p>1-Si la demande validée dans un segment dépasse le nombre d'actions réservé pour ce segment, les souscriptions seront ajustées de manière proportionnelle.</p> <p>2-Si la demande validée dans un segment est inférieure ou égale au nombre d'actions réservées pour ce segment, toutes les demandes seront satisfaites intégralement à 100%.</p>		
Règles de transvasement	Dans le cas où la demande cumulée dans un segment serait inférieure au nombre d'actions réservé pour ce segment, le reliquat sera affecté en priorité au segment C puis au segment B, enfin au segment A dans la limite du nombre maximale d'actions alloué à ce segment		

▪ Conditions de souscription

Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres devront respecter les règles suivantes :

- Le client devra être clairement identifié ;
- La demande de souscription ne doit être validée que si le compte espèces présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement. Ce solde devra être bloqué jusqu'au dénouement de l'opération ;
- Les ordres de souscription peuvent faire objet de modification ou d'annulation et ce jusqu'au dernier jour de la période de l'offre. A la clôture, tous les ordres sont irrévocables.

DEROULEMENT DE L'OPERATION

Centralisation	
<p>La SGBV centralise les ordres recueillis par les membres du Syndicat de placement. Seuls les ordres conformes aux caractéristiques de l'opération seront enregistrés.</p> <p>A cet effet, les IOB, membres du Syndicat de placement, seront libres d'utiliser la plateforme de la SGBV dédiée à cette opération ou de transmettre un fichier des souscriptions selon la périodicité qui sera fixée par le comité de suivi.</p> <p>Le parquet de la Bourse d'Alger sera ouvert, de dimanche à jeudi de 9h à 15h.</p>	
Contrôle et validation	<p>A la clôture de la période de centralisation, la SGBV procédera à la validation des ordres.</p> <p>A l'issue de cette phase, la SGBV transmet un état des ordres rejetés aux IOB concernés. Cet état énumère l'ensemble des ordres rejetés ainsi que leurs motifs de rejet.</p>
Vérification des conditions de Bourse	<p>A l'issue de la phase de contrôle et validation, la SGBV procédera sur la base d'un état des ordres validés à la vérification des conditions de Bourse.</p> <p>Dans le cas où l'opération est déclarée positive, la SGBV procédera à l'allocation des ordres validés selon les techniques arrêtées pour les besoins de cette opération.</p>



Allocation

Si la demande validée dans un segment dépasse le nombre d'actions réservé pour ce segment, les souscriptions seront ajustées de manière proportionnelle. Chaque souscripteur recevra le même nombre maximal d'actions, dans la limite des actions demandées. Tout excédent sera réparti en priorité, en attribuant d'abord une action supplémentaire aux souscriptions les plus élevées, puis à celles soumises le plus tôt par rapport à la date d'ouverture des souscriptions (FIFO), et enfin de manière aléatoire.

Si la demande validée dans un segment est inférieure ou égale au nombre d'actions réservées pour ce segment, toutes les demandes seront satisfaites intégralement à 100%.

Les résultats de l'opération seront enregistrés et rendus publics par la SGBV et ce, par la publication d'un avis de résultats au Bulletin Officiel de la Cote.

Le dénouement de l'opération sera assuré par le Dépositaire Central sur la base des fichiers transmis par la SGBV et ce, trois (03) jours ouvrables suivant la date de divulgation des résultats.

LE CALENDRIER DE L'OPERATION

	Etapes	Au plus tard
01	Publication au Bulletin Officiel de la Cote de l'avis relatif à l'opération d'introduction en Bourse	01 /12/ 2024
02	Ouverture de la période de l'offre	01/ 12 /2024
03	Clôture de la période de l'offre	31/ 12 /2024
04	Clôture de la centralisation et la consolidation des demandes d'achat	02 /01 /2025 À 15h00
05	Validation et traitement de l'offre	05 /01/ 2025
06	Validation des résultats de l'opération par le Comité de Suivi et leur communication aux IOB et au dépositaire central « Algérie Clearing »	07 /01 /2025
07	Annonce des résultats de l'opération au Bulletin Officiel de la Cote	07 /01/ 2025
08	Règlement et livraison des titres	12 /01 /2025

Les dates peuvent faire objet de modification. Un avis SGBV relatif à cette modification sera publié au Bulletin Officiel de la Cote.

SUIVI DE L'OPERATION

Un Comité de Suivi, dont la présidence est assurée par la SGBV, sera mis en place. Il inclut les représentants de l'émetteur, la COSOB, Algérie clearing ainsi que les membres du syndicat de placement.

Le Comité de Suivi a pour rôle de :

- Suivre la conduite de l'opération et d'atténuer les contraintes surgissant, éventuellement, durant son déroulement.
- Prendre les décisions relatives au déroulement de l'opération en vue d'assurer la réussite de l'opération, tout en respectant l'intégrité du marché et la réglementation en vigueur.

- Servir de moyen de communication des taux d'avancement de l'opération et ses résultats finaux.
- Représenter un lieu de réflexion et de concertation pour les besoins de l'opération en question.
- Le Comité de Suivi fixe la fréquence de ses réunions qui se tiendront au siège de la SGBV.

